

.....

**LETTRÉ DE RECOMMANDATIONS
SUR LE CONTRÔLE INTERNE
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN POUR
LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION
STATISTIQUE SUPERIEURE EN AFRIQUE (CEA-ENSEA)**

Exercice clos le 31 décembre 2021

.....

FINANCEMENT AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)
CONVENTION DE CREDIT AFD N°CCI 167901 T

COTE D'IVOIRE

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE**

Mai 2022

//-)

Monsieur le Coordonnateur
du Projet Centre d'Excellence Africain pour le renforcement de
l'offre de formation Statistique supérieure en Afrique (CEA-ENSEA)

Cocody, Avenue des Grandes Ecoles
08 BP 03 Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

Monsieur le Coordonnateur,

En exécution de la mission d'audit des états financiers de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 du Projet CEA-ENSEA financé par l'Agence Française de Développement à travers la Convention de **Crédit AFD N°CCI 167901 T**, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre lettre de recommandations sur le contrôle interne qui regroupe le diagnostic des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'appréciation de la conformité de l'exécution du projet aux dispositions de l'Accord de financement.

Au cours de la mission, nous avons conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC, évalué les mesures de contrôle interne mises en œuvre pour la gestion du Projet avec pour objectifs de nous assurer au niveau des processus :

- de la performance des opérations ;
- de la qualité de l'information comptable et financière ;
- du respect des directives de passation des marchés de l'AFD ;
- du respect des lois et règlements ;
- de la sauvegarde des actifs ;
- de l'évidence de la traçabilité des opérations et de leur documentation.

Cette revue des procédures nous a permis de relever quelques insuffisances que nous portons à votre connaissance et pour lesquelles des recommandations ont été proposées en vue de leur amélioration. Ces faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet

Espérant que nos recommandations apportent une contribution au processus d'amélioration continue du système de contrôle interne du Projet, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport.

Cotonou, le 09 mai 2022

Pour le Groupement COFIMA/2K2 CONSULTING,


Jean-Claude AVANDE
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant
COFIMA



SOMMAIRE

LETTRE DE RECOMMANDATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	2
A. Objectif et environnement de contrôle du projet.....	4
B. Recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2021	5
❖ Volet administratif, comptable et financier comptable.....	5
❖ Revue des Marchés	9
CONCLUSION	11

A. Objectif et environnement de contrôle du projet

L'unité de coordination du Projet est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne efficace pour la mise en œuvre du projet. La mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne vise à assurer au management du projet que :

- la gestion comptable est adéquatement suivie et documentée au niveau de la comptabilité ;
- la gestion des immobilisations est adéquate ;
- le système de contrôle interne du Projet est fiable et conforme aux dispositions de l'Accord de financement;
- les actifs sont sauvegardés contre les pertes provenant d'utilisations ou de cessions non autorisées ;
- les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation de l'unité de coordination du Projet et enregistrées correctement de façon à permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables en vigueur.

La fonction contrôle interne n'est pas dévolue à un seul responsable. Elle incombe à toute l'unité de coordination du Projet.

Notre revue du contrôle interne a essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit. Ne provenant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les forces et faiblesses de l'organisation actuelle. A l'issue de notre revue, nous avons identifié quelques insuffisances pour lesquelles des mesures correctrices appropriées devront être adoptées par l'unité de coordination du projet.

B. Recommandations issues de la mission d'audit de l'exercice 2021

❖ Volet administratif, comptable et financier comptable

1. Absence d'un manuel de procédures comptables, financières et budgétaires

Constats

Le projet ne dispose pas d'un manuel de procédures comptables, financières et budgétaires ayant obtenu l'Avis de Non Objection du Bailleur. Les modules disponibles sont relatifs aux généralités sur l'ENSEA, à la passation des marchés et au volet administratif.

Risques

Contrôle interne défaillant.

Recommandations

Nous recommandons au Projet de se doter très rapidement des modules de manuel de procédures comptables, financières et budgétaires ayant fait l'objet de validation par l'AFD.

Commentaires du Projet

L'Unité de Gestion du CEA dispose d'un manuel des procédures de gestion administratives, comptables, financières et de passation des marchés depuis la mise en œuvre du CEA 1 financé par la Banque mondiale. Selon les exigences de l'AFD, ce manuel a fait l'objet de révision. Ces révisions ont essentiellement porté sur les modules disponibles cités par vos soins. Pour la question de l'absence des modules comptables, financiers et budgétaires, l'UGP saisira l'AFD à cet effet.

2. Imputation budgétaire

Constats

Le projet a comptabilisé une dépense relative au « Paiement de la police d'assurance maladie du personnel projet CEA-ENSEA » pour un montant de **5 183 760 Fcfa** sur une ligne budgétaire 6569 « autre frais d'assistance technique privée » différente de celle prévue pour ce type de dépense « 6041: assurances », sans l'ANO du Bailleur.

Risques

Risque d'inéligibilité de la dépense.

Recommandations

Nous recommandons au projet de respecter les lignes budgétaires prévues pour chaque type de dépenses ; les réaffectations budgétaires doivent être dûment autorisées par le Bailleur et justifiées.

Commentaires du Projet

En raison de l'insuffisance de ressources disponibles sur la ligne 6041, l'UGP après visa préalable du Contrôleur Budgétaire, a utilisé la ligne budgétaire (6569) qui couvre les charges sociales pour le paiement de la police d'assurance maladie. Il n'a donc pas d'erreur d'imputation budgétaire. Par ailleurs, le Bailleur ne donne son avis que sur les activités prévues au PTBA et non sur les lignes budgétaires.)

3. Comptabilisation des opérations

Constats

La mission d'audit note l'absence de fiche d'imputation préalable à la comptabilisation de l'engagement des dépenses du projet. Par ailleurs, il a été constaté plusieurs erreurs d'imputation comptable.

Risques

- Contrôle interne défaillant ;
- Difficultés dans l'analyse des comptes du projet.

Recommandations

Nous recommandons au projet d'établir des fiches d'imputation comptable pour l'engagement des dépenses. Les imputations faites par le comptable doivent être validées par un supérieur hiérarchique (le RAF en l'occurrence).

Commentaires du Projet

Les fiches d'imputation préalable à la comptabilisation de l'engagement des dépenses sont retracées dans le logiciel de gestion comptable mais ne sont pas systématiquement éditées. L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

4. Pièces justificatives des dépenses

Constats

Pour la plupart des dépenses de voyage, la mission d'audit note l'incomplétude des pièces justificatives (carte d'embarquement, compte rendus de missions).

Risques

Risque d'inéligibilité de la dépense.

Recommandations

Nous recommandons au Projet de sensibiliser les consultants et/ou partenaires du projet qui effectuent des missions pour le compte du projet sur les pièces justificatives probantes à fournir au retour de leur mission.

Commentaires du Projet

L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

❖ Revue des Marchés

1. Mise en concurrence

Constats

Pour le marché relatif au « Paiement de la plateforme virtuelle pour un montant de **5 979 531 Fcfa** pour la conférence AFES du 24 mai 2021 au 05 juin 2021 », la mission d'audit note l'absence de mise en concurrence. Par ailleurs, la facture de l'attributaire du marché n'est pas signée.

Risques

Remise en cause de la transparence du marché.

Recommandations

Nous interpellons le projet sur le respect des règles de passation de marché notamment celle de la mise en concurrence des fournisseurs. Par ailleurs, les factures de prestation doivent comporter obligatoirement la signature du fournisseur.

Commentaires du Projet

Cette activité figure dans le plan d'actions pour l'excellence en recherche du CEA. La Conférence AFES a été organisée en partenariat avec la société d'Econométrie (Econometric Society). La conférence nécessite une plateforme virtuelle devant gérer les inscriptions et générer automatiquement le programme de la conférence et faciliter l'organisation. Econometric Society, dans le cadre de l'organisation de cette conférence travaille habituellement avec ATIV. Pour la réussite de l'AFES, le partenaire Econometric Society a donc recommandé cette structure à l'ENSEA. L'organisation de la conférence est bien inscrite dans le PTAB et le PPM validés par l'AFD.

2. Non transmission du PPM à l'ANRMP et à la DMP

Constats

Le Plan de Passation des Marchés (PPM) établi par le Projet n'a pas été transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Risques

Non-respect des dispositions du Code des marchés publics.

Recommandations

Nous recommandons au projet de transmettre pour information le PPM à l'ANRMP et à la DGMP.

Commentaires du Projet

L'UGP prend bonne note de cette recommandation.

CONCLUSION

Les faiblesses relevées au niveau des processus ne remettent pas en cause la fiabilité des informations financières et comptables contenues dans les états financiers du Projet.